Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_15-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Le vingt-six février deux mil vingt-six, à seize heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Claudie Fustec, Mélodie Gagneux, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Pascal Berthou à Bernadette Auffret, Dominique Grall à Thierry Riou, Céline Mahé à Colette Guilloux, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Absents :	Joël Pontoizeau		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	22
Date de convocation :	20/02/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-15	Classification : 7.2

Vote des taux des impôts directs locaux 2026
Vote à l'unanimité

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.
Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2026 .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Fixe les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,16 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 43,31 %
  - Taxe d'habitation (TH) : 15,12 %
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- Charge le Maire de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente délibération.
- Autorise le Maire à effectuer les actes et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

